

AVIS PUBLIC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA

MODIFICATION DE L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCOLE DE BARRAUTE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE CONSULTATION – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la suite de l'assemblée publique tenue le 10 mars 2026 et considérant l'intérêt marqué des citoyens et des parties prenantes, le Centre de services scolaire (CSS) Harricana informe la population que la démarche de consultation publique concernant le projet de modification de l'ordre d'enseignement de l'école de Barraute est prolongée jusqu'au 4 mai 2026.

La décision sur la modification de l'ordre d'enseignement de l'école de Barraute sera donc prise le 4 mai prochain lors d'une séance extraordinaire du conseil d'administration. Lors de la séance du 7 avril prochain, le conseil d'administration officialisera ce nouveau calendrier de consultation.

Conformément à la Politique de maintien ou de fermeture des écoles, le conseil d'administration du CSS Harricana a mandaté, le 23 février dernier, un comité d'analyse afin d'éclairer sa prise de décision concernant le projet de modification de l'ordre d'enseignement de l'école de Barraute. Ce comité a pour mandat d'analyser les mémoires et observations reçus, les données pédagogiques et organisationnelles ainsi que les critères prévus à la politique. Composé de représentants des principales parties prenantes du milieu, il présentera un rapport synthèse visant à éclairer le conseil d'administration dans sa prise de décision finale.

Si le projet devait être adopté, les changements entreraient en vigueur à compter de l'année scolaire 2026-2027.

SCÉNARIOS SOUMIS À LA CONSULTATION

1. Statu quo

- Préscolaire et primaire à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
- Secondaire 1 à 5 à l'école secondaire Natagan

2. Consolidation de l'offre de services éducatifs

- Le maintien du préscolaire ainsi que des 1^{er} et 2^e cycles du primaire à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur ;
- Le regroupement des élèves de 5^e et 6^e années du primaire avec ceux de secondaire 1, 2 et 3 à l'école secondaire Natagan ;
- Le transfert des élèves de secondaire 4 et 5 à l'école secondaire d'Amos.

MISE EN CONTEXTE

Cette consultation s'inscrit dans un contexte de réflexion nécessaire afin d'assurer une offre éducative qui soit :

- viable, stable et de qualité ;
- adaptée à des effectifs trop faibles pour maintenir certains cours ou cycles ;
- conforme à la nouvelle restriction liée à la sanction des études (arrêt du déboulage) ;
- réaliste dans un contexte où la requalification des indices de défavorisation modifie les ratios de formation des groupes et réduit les ressources disponibles ;
- soutenable dans un environnement marqué par une pénurie de main-d'œuvre.

NOUVELLE DATE DE DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Les décisions concernant une éventuelle modification de l'ordre d'enseignement et du plan triennal de répartition et de destination des immeubles seront prises lors de cette séance extraordinaire du conseil d'administration :

- **Mardi 4 mai 2026, à 19 h**
- **Agora du pavillon La Forêt** : École secondaire d'Amos, 850, 1^{re} Rue Est, Amos

DOCUMENTATION DISPONIBLE

Un document est accessible sur le site Web du CSS Harricana, dans la section : « **À propos : Consultation publique** ».

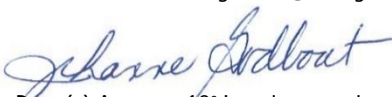
TRANSMISSION D'OBSERVATIONS OU DE COMMENTAIRES

Afin de permettre une participation élargie, le CSS Harricana prévoit **deux périodes de dépôt** pour les observations, commentaires ou mémoires :

- **1^{er} dépôt : jusqu'au 25 mars 2026**
- **2^e dépôt : jusqu'au 15 avril 2026**

Les observations doivent être transmises à l'attention de la secrétaire générale :

Par courriel : secretairegeneral@cssh.gouv.qc.ca



Donné à Amos, ce 18^e jour de mars, deux mille vingt-six (18-03-2026).

Johanne Godbout, **secrétaire générale**